

Nos **engagements** envers le **Vendeur** dans le cadre de notre **MANDAT EXCLUSIF** :

Vincennes et Vous s'engage :

- ✓ A mettre à votre disposition **un interlocuteur unique**, compétent et disponible pendant toute la durée du mandat;
- ✓ A **vous informer de la valeur de votre bien**, en amont de la signature du mandat de vente;
- ✓ A faire figurer l'annonce de votre bien avec des **photos de qualité** sur le site www.vincennesetvous.fr, en mettant en avant ses **points forts** et mettre à la disposition des acquéreurs potentiels toutes les **informations sur votre ville et votre quartier** : infrastructures sportives et culturelles, taux de réussite des établissements scolaires aux examens nationaux, nombre de places en crèches, commerces, transports en commun...;
- ✓ A diffuser votre annonce sur les principaux **portails immobiliers nationaux**, pour une **visibilité maximale** de votre bien, ainsi que dans la **vitrine de l'agence**;
- ✓ A organiser pour **les conseillers** de l'agence une **visite de présentation** de votre bien;
- ✓ A publier votre annonce dans **notre journal local**, tiré à **120 000 exemplaires annuels** distribué dans **20 000 boîtes-aux-lettres** sur la commune de Vincennes et ses environs;
- ✓ A poser un **panneau extérieur « A VENDRE »** sur votre bien;
- ✓ A **sélectionner avec soin** les acheteurs potentiels avant chaque visite et à étudier préalablement **leur plan de financement**;
- ✓ A vous informer régulièrement de toutes les actions entreprises (publicités, visites, offres d'achat écrites..) en temps réel sur **votre espace personnel dédié** sur notre site internet www.vincennesetvous.fr, accessible **à tout moment** grâce à vos identifiant et mot de passe personnels;
- ✓ A ne vous transmettre que des **offres d'acquisition écrites et validées** en termes de surface financière et de taux d'endettement de l'acquéreur;
- ✓ A **vous mettre en rapport** avec des **professionnels** agréés pour l'établissement du dossier de diagnostics techniques obligatoires pour la vente et vous **conseiller un notaire** si vous n'en disposez pas;
- ✓ A **prendre en charge**, si vous le souhaitez, l'établissement de l'avant-contrat (**compromis de vente**) et **vous assister dans tous les cas** jusqu'à la signature de l'acte authentique chez le notaire;
- ✓ A vous permettre-**pendant 14 jours** à compter de la signature du mandat de vente- de changer d'avis (**délai de rétractation**), si vous n'étiez pas satisfait par les services de notre agence.